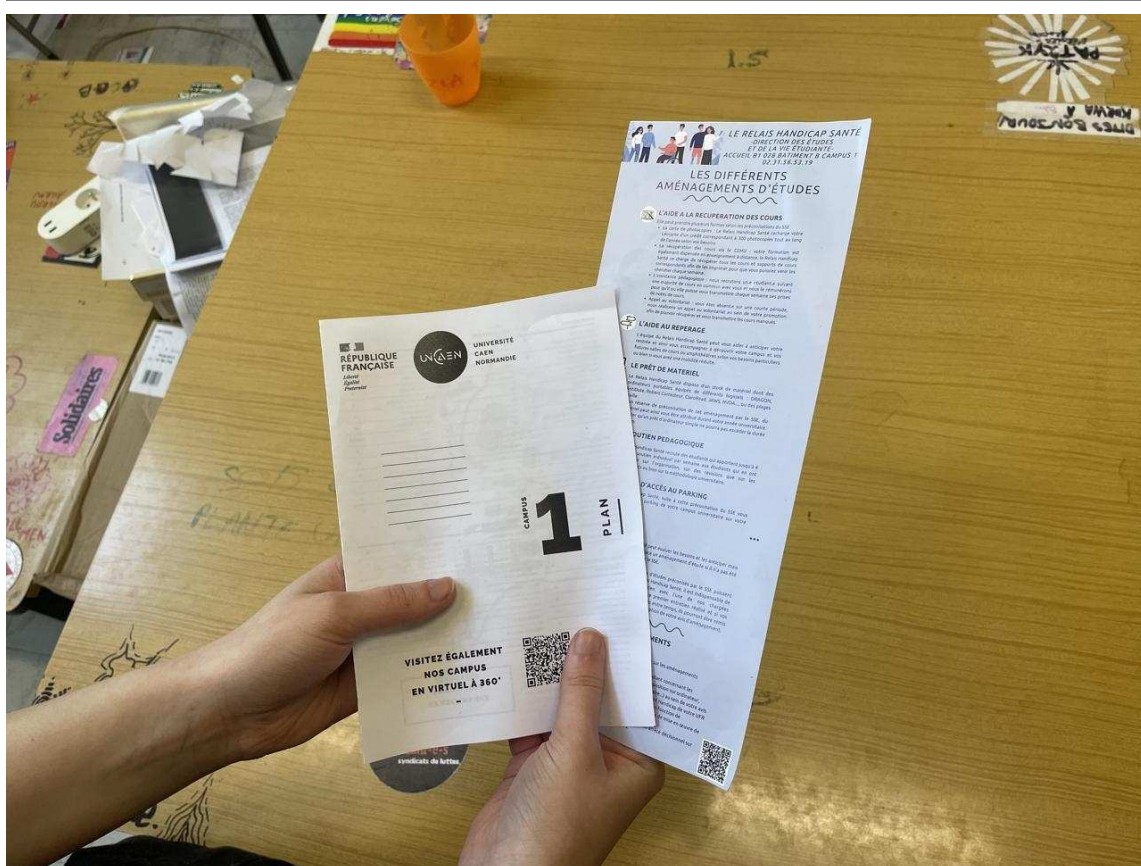


[panorapresse.ouest-france.fr](http://panorapresse.ouest-france.fr)

## « Sous réserve de l'accord de l'enseignant » : des aménagements pour handicap optionnels à l'université de Caen ?

4-5 minutes



Sur ses réseaux sociaux, le syndicat étudiant Solidaires dénonce l'ajout de la mention « sous réserve de l'accord de l'enseignant » par certains UFR aux arrêtés d'aménagement à l'université de Caen ([Calvados](#)). | Ouest-France

Ezra, étudiante en situation de handicap à l'université de Caen ([Calvados](#)), bénéficie d'aménagements. Pourtant, en raison de l'ajout de la mention « sous réserve de l'accord de l'enseignant » par certains UFR aux arrêtés d'aménagement, des enseignants refuseraient leur application. « Un problème de communication », assure l'établissement.

«C'est une boucle sans fin», soupire Ezra (\*). Étudiante en deuxième année à [l'université de Caen](#) ([Calvados](#)), elle souffre de douleurs chroniques, musculaires et articulaires. Pour concilier études et handicap, elle a droit à des aménagements. «J'ai mal en continu. J'ai donc besoin de faire de longues pauses lors des examens. Selon mon aménagement, je peux rattraper ce temps à la fin de l'examen», détaille l'étudiante.

Aménagement d'études : l'Université de Caen accompagne les étudiants en situation de handicap

Toutefois, si la loi du 11 février 2005 stipule que toute personne en situation de handicap a le droit à

des mesures individuelles (aides humaines, techniques ou aménagements) destinées à compenser les limitations liées à son handicap, Ezra, comme une vingtaine d'autres étudiants du campus 1, fait face à des difficultés.

### **L'université répond**

«Une professeure a refusé d'appliquer mon aménagement. J'ai, par la suite, alerté la scolarité mais on m'a répondu qu'elle était dans son bon droit, témoigne-t-elle. Dans ce même mail, j'ai également exposé le fait qu'elle se permettait des questions intrusives et des propos déplacés concernant mon handicap. À cela, je n'ai obtenu aucune réponse.»

L'UFR Humanités et sciences sociales (HSS), à laquelle Ezra est rattachée, ainsi que l'UFR Langues vivantes étrangères (LVE), ont assorti la mention «sous réserve de l'accord de l'enseignant» aux arrêtés d'aménagement. Elle «permet aux enseignants de ne pas les appliquer s'ils estiment qu'ils représentent une charge trop importante ou qu'ils seraient trop compliqués à mettre en place», poursuit l'étudiante.

Mais l'université nuance. Cette mention « ne concerne que les examens prévus sur le temps d'un cours. Les étudiants doivent se rapprocher, suffisamment en amont, de leur enseignant pour qu'un sujet plus adapté soit réalisé ou que l'examen soit calé à un autre créneau. » «Ce n'est en aucun cas au bon vouloir de l'enseignant», explique Laurence Trotin, directrice générale adjointe des services. Selon le syndicat étudiant Solidaires, l'université de Caen serait l'une des seules en France à disposer de cette mention.

L'université de Caen refuse une aide à une élève handicapée : le tribunal donne raison à l'étudiante

### **« Obligés de batailler »**

Ce «problème de communication» a toutefois des conséquences bien réelles, selon Ezra : «Durant cet examen, je n'ai pris que 15 minutes de pause car je ne voulais pas accumuler du retard sur ma composition. Or, j'avais besoin de bien plus. Depuis, mes symptômes se sont aggravés. C'est un cercle vicieux.»

Dans sa charte accueil et accompagnement des étudiants en situation de handicap, l'université de Caen entend pourtant «promouvoir l'équité dans la prise en charge des étudiants». En ce sens, «nous allons mener un travail de sensibilisation auprès des professeurs», promet Laurence Trotin.

Si Ezra salue la volonté d'inclusion qu'affiche l'université, selon elle, «cela reste toujours à la charge des étudiants concernés. Nous sommes obligés de batailler pour que nos besoins soient accommodés. »Là encore, des pistes d'amélioration sont en cours. «Nous avons recruté une chargée de mission sur le handicap et un logiciel permettant aux étudiants de renseigner directement leurs besoins est en cours de développement, afin qu'ils n'aient pas à se répéter sans cesse», annonce Hélène Bouraïma-Lelong.

(\*) Prénom d'emprunt.

Lucie Feuillolay